5me ANNEE N· 7 PARAIT LE SAMEDI 16 FEVRIER 1889

SISTERON JOURNAL

Politique, Littéraire, Commercial et d'Annonces

ABONNEMENTS
Payables d'avance
Quatre Francs par An
Etranger : le port en sus.

BUREAU à SISTERON, rue de l'Horloge, 12
Aug. TURIN, Imprimeur-Gérant
Correspondant Marseillais : Jean Coulet, 97, *rue du Camas*

Les manuscrits non insérés ne seront pas rendus.

ANNONCES
Judiciaires (la ligne) 0,20 cent.
Commerciales : à forfait.
Réclames : la ligne 0,30 cent.
Les annonces sont reçues à Sisteron rue de l'Horloge : à Marseille, chez notre correspondant, 97, rue du Camas.

OPINIONS SUCCESSIVES

Les naïfs, les très naïfs, ont seuls pu croire qu'en substituant le scrutin de liste au scrutin d'arrondissement, en 1885, les politiciens qui eurent l'initiative de ce changement avaient pour but d'obtenir du suffrage universel un verdic, une réponse plus claire, plus sincère, et donnant mieux l'expression adéquate de la volonté du pays.

La vérité, c'est que dès 1880, Gambetta et ses partisans comptaient sur le scrutin plurinominal pour établir sur le pays leur autorité la « dictature de la persuasion » Les radicaux, jaloux de la popurité de Gambetta, qui était encore plus « un bon garçon » qu'un grand politique, empêchérent la réalisation du projet : ils renversèrent le tribun avant qu'il ait eu le loisir d'agir comme grand électeur.

Lorsqu'en 1885, opportunistes et radicaux tombèrent d'accord, pour substituer le scrutin de liste à celui d'arrondissement, ils étaient poussés par le seul souci de leur réélection.

Le mécontentement causé par la politique d'intrigues, de gaspillages, d'aventures et de tracasseries qui était — et qui est encore — en honneur, commençait à se dessiner. En changeant le mode de votation, les « sous-vétérinaires » échoués dans la politique espéraient brouiller les cartes et donner le change à l'électeur. Ce beau et vertueux calcul ne réussit qu'à demi. Une centaine demeura sur le carreau, et près de 200 conservateurs entrèrent à la Chambre. Aussi, dès le lendemain des élections, nos hommes honteux et pénauds, manifestèrent de suite l'intention dé rétablir le scrutin par arrondissement.

Ils viennent de le faire, non point parce que ce mode de votation est plus sincère, qu'il leur paraît plus concluant pour faire connaître la volonté du pays, ni même parce qu'il serait plus propre à barrer le chemin à des tentatives de dictature, mais uniquement parce qu'ils espèrent qu'il leur permettra mieux de « faire sentir à l'électeur » l'action du gouvernement.

D'ailleurs ils ne s'en cachent point, et la simple lecture du rapport de M. Thomson, le prouve. Il donne, en faveur du scrutin uninominal, les même raisons que lui et ses estimables collègues, donnaient il y a neuf ans, et qu'ils donnèrent encore en 1885, en faveur du scrutin de liste. C'était alors le bon, le seul vrai, celui qui promettait le mieux de les faire réélire. Il n'a point répondu à leurs espérances, donc il ne vaut rien. Vive celui d'arrondissemen qui, en 1885, etait réputé détestable !

On a des principes, ou on en a pas; aussi juge-t-on même inutile de discuter. On déclare qu'il y a urgence, et qu'une seule délibération suffira.

Vous souvient-il, lecteurs, de la chanson de Béranger : *Le Ventru aux élections.*

« *Autour du pot, c'est trop tourner.* »

Le *Temps*, dont la franchise va souvent jusqu'au cynisme, et qui juge inutile de chercher à donner le change, avoue brutalement qu'il « ne s'agit pas de proclamer la supériorité théorique du scrutin d'arrondissement sur le scrutin de liste ; aucun républicain ne le pense, dit l'organe de l'opportunisme. Les arguments donnés, il y a cinq ans, contre le premier en faveur du second, subsistent mais... les circonstances font du scrutin uninominal l'*arme*, — nous soulignons à dessein cette perle — l'arme naturelle et nécessaire de tous les défenseurs de nos institutions.

Etre « défenseur de nos institutions » c'est proclamer *per et fas nefas* que MM. Ferry, Valdeck-Rousseau et leurs amis y compris MM. Ebrard frères, sont seuls capables de gouverner la République, et que tout ce qu'ils ont fait était parfait. Seulement avouons que le scrutin d'arrondissement est une arme contre ceux qui pensent autrement ; cela promet de singuliers procédés et une période électorale pleine d'incidents, M. Ranc a dit que la liberté était une guitare. Le suffrage universel en est une aussi, et l'essentiel est d'en savoir jouer.

Nous serions inquiets, si nous ne savions que la liberté a toujours le dernier mot. Aussi assistons-nous avec une complète impassibilité au spectacle des palinodies, au défilé des sophisme,, à la bataille des appétits, qui ne prennent plus même la peine de se déguiser sous le vêtement des principes.

Nos politiciens ont beau chercher à tripatouiller, à cuisiner la sauce électorale, ils ont beau imiter le procédé de la Restauration, qui croyait aussi en changeant le mode de scrutin arriver à la constitution de majorités introuvables ils auront le même succès.

J. C.

INFORMATIONS

Armée territoriale

En exécution des prescriptions de l'instruction du 22 mars 1886 pour les convocations annuelles de l'armée territoriale, les hommes des classes 1876 et 1877, appartenant aux unités à convoquer, les années de milésime impair, accompliront en 1889 leur période d'instruction.

La convocation des unités sera opérée en une ou deux séries, selon le cas, aux époques et dans les conditions suivantes ;

I. PERIODE DU PRINTEMPS

1re SÉRIE

Du lundi 1 *avril au samedi* 13 *avril* — Infanterie (1re série). — Artillerie (série unique). (1re série pour les batteries à pied). Gendarmerie (série unique)

2e SÉRIE

Du lundi 29 *avril au samedi* 11 *mai* — Infanterie (2e série ou série unique). — Artillerie (2e série pour les batteries à pied). — Génie (sapeurs conducteurs compris]. Série unique.

II. PERIODE D'AUTOMNE

A une date qui sera fixée ultérieurement. — Cavalerie.

III. PENDANT LE COURS DE L'ANNEE

A des époques variables. — Train des équipages. Sections de commis et ouvriers d'administration Sections d'infirmiers. Commis-greffiers et commis-greffiers adjoints.

La convocation des gradés sera faite dans les conditions déterminées par l'article 3 de

---

FEUILLETON DU "SISTERON-JOURNAL"

LES

BOURGEOIS DE PONT-CHAVILLE

Et justement ceux qui se trouvaient dans le même cas, ou qui étaient encore plus combattus que lui, étaient les plus acharnés à combattre sa candidature, comme s'il était interdit aux époux malheureux de chercher à devenir des hommes politiques. Mais malheureux électeurs que vous êtes, si l'on généralisait ce système, comment vous y prendriez-vons pour recruter le personnel de la députation législative ? Ne savez-vous pas que si ceux d'entre vos élus qui ont des épouses encore jeunes au moment de leur élection. n'ont pas encore payé le tribut au minotaure — un tribut ne l'on paye en portant la livraie du montre — il y a d'innombrables chances à ce qu'une fois élus ils devienneut les gradés dans l'innombrable armée des époux malheureux.

Puis bélitres que vous êtes, ne devriez-vous pas plutôt choisir ceux-là, si vous vous donniez la peine de réfléchir qu'au moins le caractère facile de leur moitié vous donnera peut-être un moyen de tirer vengeance de l'oubli que votre élu ne manquera pas de faire de ses engagements électoraux ? Les coups de canif que vous donnerez dans son contrat de mariage ne seront-ils pas le juste châtement de ceux qu'il donnera dans son programme.

Mais cette morale, que l'auteur a recueillie dans les écrits d'Armand Sylvestre, le joyeux conteur nous a fait perdre de vue les personnages de notre récit. Revenons y:

L'avoué-candidat est rentré à Pont-Chaville d'assez mauvaise humeur. Sa péronnelle de sœur lui a raconté que pendant qu'il battait la campagne, chassant l'électeur, sa femme avait fait de fréquentes sorties, et que chez l'épicier, le boucher aussi bien que chez la fruitière, on jasait fort sur son compte. Les clercs de l'étude en faisaient des gorges chaudes et se livraient à des plaisanteries que la vieille fille avait entendues et qu'elle avait rapportées à son frère en les enjolivant de ses haineux commentairas, toute joyeuse de pouvoir satisfaire la jalousie que lui inspirait la jeunesse de sa belle sœur.

L'vaoué avait écouté cette histoire peu consolante sans manifester trop d'émotion.

— As-tu vu ? demanda-t-il à sa sœur à chaque faitqu'elle lui rapportait. As-tu vu ? Si tu n'étais pas là, tu ne peux rien affirmer.

— Mais répétait la vieille harpie, on m'a dit cela chez le boucher.

— Le boucher avait-il vu ? demandait imperturbablement le malheureux époux, qui ne pouvait se résigner à se croire combattu.

Alors la vieille trépignait, se fâchait et jetait à son frère cette suprême injure, en fermant avec fracas la porte de son cabinet: Cornard ! Sa voix de fausset se répercutait le long du couloir qui séparait l'étude du cabinet du patron ; les clercs entendaient et faisaient écho en répétant : Cornard !

Le pauvre homme restait étourdi, écrasé. Il lui prenait des folles envies d'étrangler sa femme, sa sœur, et de flanquer à la porte tous ses clercs, mais les inquiétudes que sa candidature lui inspirait, cette candidature dont le sort allait décider le lendemain, lui faisait prendre patience,

Un scandale, la veille du vote, faisait envoler les rares chances qui lui restaient. Il sentait qu'il en avait fort peu. Cependant il espérait encore, Oh ! s'il pouvait être élu, quelle joie et comme il s'empresserait d'aller trouver le prèfet pour lui demander l'éloiguement de ce sous-préfet, qui l'avait pour ainsi dire lancé dans cette aventure électorale, puis l'avait lâché, laissé tout seul parcourir le canton, recueillir les quolibets des payeans stupides, alors que la chronique prétendait qu'il chassait sur ses terres, et se moquait de lui avec sa femme, de lu et

© VILLE DE SISTERON

l'instruction du 22 mars 1886, en prenant pour base la date de convocation des non gradés.

La Révision

La Chambre doit commencer jeudi la discussion de la révision des lois constitutionnelles.

On sait que dans cette question, la Chambre ne peut statuer sur des textes différents; elle a seulement la faculté de décider s'il y a lieu ou non de reviser les lois constitutionnelles.

Les divers projets de constitution pourront être discués à la tribune à titre d'indication, mais aucun vote ne pourra suivre le débat, le congrès ayant seul qualité pour décider comment se fera la révision.

CHRONIQUE LOCALE
ET RÉGIONALE

Sisteron

Le scrutin d'arrondissement. — Par 268 voix contre 222, la Chambre vient de rétablir le scrutin d'arrondissement, ou mieux, le scrutin de la peur, comme l'a dit M. Millerand.

Cette importante modification s'est faite presque sans discussion, l'affaire était entendue Reste à savoir, si le pays se trompera sur les mobiles qui ont porté ces gens affolés à changer un mode de scrutin établi il y a quatre ans.

Quant à ce qui nous concerne, — s'il faut s'en rapporter à ce qui s'est passé, il y quelques années, dans notre arrondissement, — ce nouveau mode de votation, nous ménage plus d'une désagrérble surprise.

Vote de nos députés. — Dans l'ensemble du projet relatif au scutin d'arrondissement. MM. Andrieux et Proal se sont *abstenus*, M. Suquet a voté *contre*.

Concourspour l'emploi de professeur départemental d'agriculture. — *Avis.* — En exécution de la loi du 16 juin 1879 et du décret du 9 juin 1880 sur l'enseignement départemental et communal de l'agriculture, des concours pour la nomination des professeurs départementaux d'agriculture seront ouverts en 1889 dans les départements et aux dates ci-après :

Aisne, le 3 avril 1889 ;
Hautes-Alpes, le 29 avril 1889 ;
Oise, le 15 avril 1889 ;
Hautes-Pyrénées, le 20 mai 1889 ;
Haute-Savoie, le 6 mai 1889.

Les personnes qui désirent concourir peuvent prendre connaissance du programme à la sous-préfecture où il est déposé.

Théâtre. — Ainsi que nous l'avons annoncé, c'est demain soir qu'a lieu au *Casino*, la représentation de la *Grande Marnière*, par Georges OHNET.

La troupe des tournées artistiques, que dirige M. A. Chartier, nous arrive précédée d'une excellente réputation, justifiée d'ailleurs par les noms d'artistes de premier ordre qui figurent sur l'affiche.

— Une bonne nouvelle qui nous arrive au moment de mettre sous presse :

Le 5 mars prochain aura lieu sur notre théâtre la représentation extraordinaire de *Carmen* de Prosper MÉRIMÉE, musique de BIZET.

La pièce sera accompagnée de chœurs hommes et dames et chœurs d'enfants.

Un orchestre est spécialement engagé pour accompagner dans leur tournée les excellents artistes que M. CADOPPI, leur directeur a dû recruter.

Nous reviendrons plus longuement, dans un prochain numéro, sur cette représentation qui est une véritable bonne aubaine pour nos dilettanti.

Concerts. — Enfin les *Variétés Sisteronaises* nous offrent des musiciennes qui nous donnent de la musique, et de la bonne. Nous avons rencontré des artistes qui ont de la voix, qui chantent et savent chanter. Les éloges et les applaudissements sont mérités ; le public ne ménage pas les applaudissements nous nous garderons bien d'être avares des éloges.

Mlle Marie Roger, aime à chanter des morceaux qui éveillent le patriotisme. Elle dit avec une voix juste, bien timbrée et bien conduite, *la Mendiante de Strasbourg*. C'est son succès.

Mlle Suzannah se plait à déployer dans les airs d'Opéra, la souplesse, la flexibilité de sa voix, la riche étendue de son régistre, et elle opère des miracles de justesse pour s'accorder avec le piano ; malgré l'incontestable talent du pianiste. C'est ainsi que nous avons été surpris et charmés d'entendre interprêter, et bien, des airs, des romances de Guillaume Tell, de la Favorite et de Robert le Diable.

C'est de la grande musique, rendue avec goût. Souvent ces habiles artistes, dans des duos pleins d'entrain, font assaut de vocalises et de talent musical.

Nous allons perdre bientôt ces aimables artistes. Suivant l'expression consacrée, elles n'emporteront pas tous les regrets, elles en laisseront ; et nous garderons d'elles un excellent et durable souvenir.

DIOGEL.

Bal. — Le premier bal masqué de la saison aura lieu également au Casino, dimanche prochain 24 février. On nous assure qu'un excellent orchestre a été recruté par le directeur de cet établissement.

ETAT CIVIL
du 9 au 16 février 1889

NAISSANCES

Roche Henri-Augustin-Marius.

PUBLICATIONS DE MARIAGE

Entre M. Honnorat Joseph-Fleurie et Mlle Roman Léontine-Sophie.

DÉCÈS

Roux Marie-Anne, âgée de 90 ans.

André Emile-Alexandre, âgé de 18 mois.

DIGNE

Bibliographie. — M. J. Arnoux, agrégé des lettres, inspecteur d'académie à Draguignan, vient d'enrichir l'histoire dignoise d'une étude historique sur le *Collège* et le *Lycée* de Digne, écrite avec la plume élégante et facile qui caractérise l'auteur des *Bains de Digne*.

L'ouvrage, comme l'indique son titre, est divisé en deux grandes parties : Le *Collège* et le *Lycée*. Ce livre fait de documents inédits, est plein de détails curieux et attrayants sur les développements et les transformations successives de l'établissement dignois d'instruction publique. Il a sa place marquée dans toutes les bibliothèques bas-alpines.

Nécrologie. — C est avec peine que nous enregistrons le décès de Madame Arnaud, veuve Vial, mère de notre sympathique confrère Aug. Vial, directeur de l'*Echo des Alpes*. Nous lui adressons dans cette triste circonstance, nos sincères condoléances.

8625 ANNÉES

La statistique nous apprend qu'il y a en France quatre-vingt-trois centenaires authentiques dont les années réunies forment 8,625 car beaucoup ont plus de cent ans.

La même statistique constate que les deux tiers de ces centenaires appartiennent aux départements du midi de la France, ce qui confirme cet adage statistique : que les grandes chaleurs sont fatales aux petits enfants et les grands froids aux veillards, dont les poumons usés ont besoins d'êtres d'avantage protégés contres les variations de l'atmosphère ; ce qui explique l'usage constant des Pastilles Géraudel chez les veilles gens. Vous voila prévenus, sexagénaires, octogénaires, nonagénaires et centenaires ! Attendons-nous bientôt à insérer ici l'attestation de Mr Chevreul.

On trouve les **Pastilles Géraudel** *à Sisteron chez MM. Tardieu et Imbert pharmaciens.*

ÉTUDE
DE
Me Maurice ESTAYS avoué licencié en droit à Sisteron

VENTE
SUR CONVERTION
DE SAISIE IMMOBILIÈRE

Il sera procédé le lundi DIX-HUIT MARS MIL HUIT CENT QUATRE-VINGT-NEUF, à l'audience des criées du tribunal civil de première instance de Sisteron, au palais de justice, a neuf heures du matin et devant M. Girard, juge du siège à la vente des immeubles ci-aprés désignés situés sur le terroir de la commune de Salignac.

DÉSIGNATION DES IMMEUBLES

PREMIER LOT

Maison, aire, terres labourables vignes et vagues attenant à la maison au quartier du *plan du Borgni* confrontant du nord du levant et du midi chemin du couchant Clément, Peyrothe et Giraud.

Mise à prix cinq cent francs ci 500

DEUXIEME LOT

Terre labourables et vignes, au même quartier du *plan du Borgni* ou *charbonnières*, confrontant du nord chemin du conchant et du levant Clément avec la portion de vague appelée la Gorge en droite ligne de ce labour.

Mise à prix cent francs ci . . 100

TROISIEME LOT

Labour et pré, au quartier de Sen avec batiment rural, confrontant du levant Blanc, du midi Masse, du couchant Martel et André et du nord Clément.

Mise à prix : cinq cent fr. ci . 500

QUATRIEME LOT

Labour et pré au quartier de Sen confrontant du nord Daumas et ruchaud, et du levant Clément du midi Clément et du couchant Daumas.

Mise a prix quatre cents francs ci . . . . . 400 fr.

CINQUIEME LOT

Labour vigne et vague, au quartier des *Blaches* confrontant du midi Feraud, du levant le même, du couchant le même et du nord Silvy.

Mise à prix vingt francs ci . 20

SIXIEME LOT

Terre labourable et vigne, appelée *le grand champs ou réailles*, confrontant du levant la commune, du midi Clément, du couchant Esclangon et du nord Clément.

Mise à prix cinquante francs ci . . . . . 50 fr.

SEPTIEME LOT

Blache et vigne avec batiment rural au quartier du plan du *Bornis* ou plan *Sétouiran*, confrontant du levant route, du midi le saisi, du couchant Heyriès et Masse, du nord Clément.

Mise à prix cinquante francs ci 50

HUITIEME LOT

Autre blache, au même quartier, séparée par une rase de la précédente confrontant du levant route du midi Giraud du couchant le saisi et nord Masse et le saisi.

Mise à prix cinquante francs ci . . . . . 50 fr.

NEUVIEME LOT

Terre labourable et blache au même quartier, séparée de la blache précédente par une muraille en pierres sèches confrontant du levant Giraud, du midi Martel, du couchant Martel et Pelestor et du nord Heyriès.

Mise à prix cent francs ci . 100

DIXIEME LOT

Terre labourable, au quartier du plan *Sétouiran*, confrontant du levant Plat, du midi Féraud, du couchant commun et du nord Dubal et Maurel.

Mise à prix quarante francs ci 40

ONZIEME LOT

Labour au lieu dit le Pré confrontant du midi Jourdan, du levant le suivant, du couchant Plat et du nord Chazal.

---

candidat ! Une femme qu'il avait sauvee de la honte et de la misère !

L'avoué en était là de ces réflexions lorsque la porte de son cabinet s'ouvrit doucemect. Une gracieuse tête de jeune femme parut dans l'entrebaillement, C'était Mme de Follempré. C'est qu'elle était réellement jolie et provocante avec un air railleur et mutin, un peu trop accentué. Vétue fort simplement, mais avec élégance et bon gout, elle avait plutot l'air d'une parisienne pur sang que de la fille d'un officier ministériel de province.

Me de Follempré était tellement enfoncé dans ses méditations qu'il ne s'était pas aperçu de la présence de sa femme. Il partait tout haut, et ce qu'il disait suffit pour avertir celle-ci, qu'elle et le sous-préfet étaient l'objet des méditations de son mari. Aussi voyant qu'elle n'avait pas été entendue, elle ferma doucement la porte, attendit un instant, et frappa deux petits coups.

Ce bruit tira l'avoué de sa rêverie éveillée.

— Entrez, fit-il brutalement. Il croyait que c'était son principal clerc, et il se proposait de le abrouer de la bonne manière

— Ah ! c'est toi ? fit-il en voyant sa femme, dont il était malgré tout éperdument épris.

Madame ne tutoyait jamais Monsieur.

— Mais je suppose que ce n'est pas votre sœur, monsieur répondit-elle assez sèchement. Elle sort de chez, et m'a dit des choses qu'elle se prétendait autorisée à me dire de votre part. Je viens vous prévenir que je pars ce soir même chez mon père.

— Vous partez, je vous le défend bien.

— Oh ! vos défenses, monsieur, vous savez que je m'en soucie fort peu. Si cependan vous voulez que je reste, car je m'ennuierai autant chez mon père qu'ici, vous n'avez qu'à faire ce que je vous ai souvent demandé, qu'à laisser votre sœur faire ce dont elle nous menace quand on la contrarie, c'est-à-dire de se retirer chez les Dames de la Présentation, pour lesquelles elle sera un véritable sujet de mortification.

— Madame, ma soeur est une vertueuse femme et il serait à souhaiter que dans votre conduite vous vous fussiez toujours inspirée de ses exemples.

— Monsieur que votre soeur ait toujours été vertueuse, je le crois, et vraiment il eut été difficile qu'il en fut autrement car je me demande quel est le mortel assez abandonné de Dieu et des hommes pour essayer de lui faire quitter les âpres sentiers de la vertu. Voulez-vous, oui ou non, lui en prendre de nous laisser tranquilles ? A son âge et au notre, monsieur on ne sympathise Plus Vous croyer avoir à vous plaindre de moi ; mais sans vouloir disputer à sur ce sujet, n'accusez que vous de ce qu vous me reprochez. Si au lieu de vous occuper exclusivement de vos sociétés de vos comités agricoles, horticoles ou autres, d'y passer vos soirées, vos jours de fête et dimanches, en me laissant seule avec votre aimable soeur, vous vous étiez un peu plus occupé de me gagner, de me plaire, j'aurais peut-être pu avoir de l'estime et de l'affection pour vous, car au fond tous les hommes se valent, ajouta-t-elle philosophiquement.

Le mari écoutait sans mot dire, car au fond, il sentait que sa femme avait raison, mais sa sotte vanité l'empêchait d'en convenir. Il l'aimait cette femme, jeune, jolie et pleine d'esprit, qu'il avait épousée en brauant l'opinion publique ; mais sa sotte vanité, puis ce mot de cornard, qui bourdonnait à ses oreilles, l'empêchèrent de convenir de la justesse de ses observations.

(A suivre)

A Louer de Suite
AU CASINO
1er étage, avec Balcon sur la façade principale,
2e Etage.

S'Adresser à M. J. Tourres boulevard National 255 Marseille ou chez M. Reynaud, marchand de cuirs à Sisteron.

© VILLE DE SISTERON

Mise à prix ; deux cents frans. ci . . . . . 200 fr

DOUZIEME LOT

Labour, même quartier, en dessous du champ de Placide Roman et Esclangon, confrontant du nord ledit Roman et Esclangon, du couchant le lot précédent, du midi Rolland et du levant le lot suivant.

Mise à prix : deux cents francs ci . , ... 200 fr.

TREIZIEME LOT

Labour au même quartier du pré ou champ Genis, en dessous du champ d'Esclangon, confrontant du nord Esclangon, du levant chemin, du midi Masse et du couchant le lot qui précède. Il partira de l'angle du cnamp de Masse et passera à cinq mètres environ du bastidon.

Mise à prix : deux cent francs ci . . . . . 200 fr.

QUATORZIEME LOT

Terre labourable, au même quartier de champ Genis, confrontant du levant chemin du nord Giraud et Rolland, du couchant Rolland du midi Reymond et André.

Mise à prix : deux cent francs ci . . . . . 200 fr.

Aprés leur adjudication partielle ces quatres derniers lots seront réunis et vendus en bloc sur une seule mise à prix formée des adjudications partielles.

QUINZIEME LOT

Terre labourable bois et vague, au quartier du plan, confrontant du levant le chemin de Sens, du nord Silvy André Daumas, Delaye, du couchant la route et Silvy et du midi chemin vicinal. Ce lot comprend tout ce que Bremond a acheté de Maurel en 1858

Mise à prix, mille fr., ci. 1000 fr.

SEIZIÈME LOT

Petit labour, au Plan du borgne, dit la Lombarde, confrontant du nord chemin, du levant Pellotier, du midi Daumas et Corbon et du couchant Corbon.

Mise à prix dix francs, ci. . 10 fr.

Ces propriétés ont été saisies suivant procès-verbal de Vieux, huissier à Sisteron, du trente-un décembre dernier, visé, enregistré et transcrit au bureau des hypothèques de Sisteron le quatorze janvier 1889 vol. 38 N° 21 aprés dénonciation à la partie saisie.

Suivant nn jugement sur requête du tribunal civil de Sisteron du quatre février courant ladite saisie a été convertie en vente volontaire. Cette vente est poursuivie à la requête des sieurs Galeffre et Jullian négociants à Nimes, ayant Me Estays pour avoué contre le Sieur Bremond Etienne, propriétaire à Salignac ayant Ma Charnier pour avoué.

Pour extrait :

L'avoué poursuivant

ESTAYS

Enregistré à Sisteron le 15 février 1889 F° 48 C° 11. Reçu 1 f. 88c.

Signé.

LAMBERT

Chemin de fer de Paris -- Lyon - Méditerranée

Les **oreillers** que le public voyageur trouve dans les principalae gares du réseau ont été appréciés en raison de leur propreté, de leur confortable et de la modicité du prix de lecation (1 fr. pour un parcours quelconque).

La Compagnie vient d'inaugurer, aux mêmes conditions de prix et dans les mêmes gares, la location de **couvertures de voyage** en laine, épaisses et grndes, d'une pjopreté parfaite.

Une trés curieuse et intéressante brochure donnant les moyens de guérir les maladies et les vices du sang, démangeaisons, dartres, eczéma, est envoyée gratis et franco sur demande à M. Vincent, pharmacien à Grenoble (Isère)

ETUDE

de

Me Maurice ESTAYS,

avoué licencié en droit

A SISTERON

VENTE

PAR

Expropriation Forcée

Il sera procédé le lundi dix-huit mars mil huit cent quatre-vingt-neuf, à neuf heures du matin à l'audience des criées du tribunal civil de Sisteron, à l'adjudication au plus offrant et dernier enchérisseur d'un immeuble situé sur le terroir de la commune de Sisteron.

DESIGNATION DE L'IMMEUBLE

LOT UNIQUE

Une pièce de terre, en nature de labour et vignes, située au lieu dit Paresous portée au plan cadastral sous les numéros 1047 p. 1047 p. 1048 p. 1048 p.. section P du plan, d'une contenance approximative de trente-neuf ares quatre-vingt seize centiares, confrontant du nord la Rase du couchant Bontoux, du midi Girardin du levant Rampon Joseph.

Mise à prix cent francs,
Ci . . . . . 100 francs

Cet immeuble a été saisi à la requête du sieur Hippolyte Suquet, avocat, député des Basses-Alpes, ayant pour avoué Me Estays contre le sieur Charles Lignotte, propriétaire à Sisteron, actuellement renfermé dans un asile d aliénés et ayant pour administrateur le sieur Reymond Alfred, propriétaire à Sisteron, nommé à ces fonctions suivant jugement du tribunal civil de Sisteron du vingt-un octobre mil huit cent soixante-huit. Cette saisie a été pratiquée suivant procè-verbal de Rivas, huissier à Sisteron, du quinze décembre mil huit cent quatre-vingt-huit, enregistré et transcrit après denonciation, au bureau des hypothèques de Sisteron le vingt-quatre décembre dernier. Vol. 38 n° 17.

Il est déclaré conformément anx dispositions de l'article 693 du Code de Procédure civile modifié par la loi du 21 mai 1858 que tous ceux du chef desquels il pourrait être requis inscription sur les immeubles pour raison d'hypothèques légales devront requérir cette inscription avant la transcription du jugement sous peine de forclusion.

Ledit immeuble est vendu aux clauses et conditions fixées au cahier des charges.

Sisteron, le 14 février 1889.

L'Avoué poursivant,

ESTAYS.

Enregistré à Sisteron le 15 février 1889 F° 48 C° 10. Reçu un franc quatre-vingt-huit centimes.

Sigmé.

LAMBERT

FLEUR DU BOUQUET DE NOCE,

pour la peau et le teint.

Un liquide laiteux et hygiénique, dont une seule application donnera à votre visage, à vos épaules, à vos bras et à vos mains l'éclat et la beauté de la jeunesse. Il est préférable aux poudres et à tous les autres liquides. Il enlève le hâle et les taches de rousseur ; il prévient et efface les rides.

Se trouve chez tous les Coiffeurs, Parfumeurs et Débitants d'Articles de Toilette. Fabriques et Dépôts principaux : 92 Bd. Sébastopol, Paris ; à Londres et à New York.

Se trouve chez M. REBATTU fils aîné Mercier, rue Porte-de-Provence, à Sisteron.

L'imprimeur-gérant A. TURIN.

CHEMINS DE FER PARIS-LYON-MÉDITERRANÉ

Tir aux Pigeons de Monaco

—

CARNAVAL DE NICE

—

Billets d'aller et retour de

Genève à Nice et Menton

Valables pendant 30 jours non compris le jour du départ

1re Classe. Prix 132 fr.

Faculté de prolongation d'une période unique de 15 jours, moyennant le paiement d'un supplément de 10 pour cent.

Billets délivrés du 23 février au 5 mars 1889 inclusivement, et donnant aux voyageurs le droit de s'arrêter, tant à l'aller qu'au retour, à toutes les gares comprises dans le parcours ainsi qu'à Hyères. Ils sont valables pour tous les trains à l'exeption des trains rapides N° 7 et 10 partant le premier, de Lyon, à 4 h. 29 matin ; le second, de Menton, 11 h. 25 matin et de Nice à midi 37.

Les voyageurs porteurs de billets porteurs de ces billets peuvent également prendre moyennant le paiement du supplément perçu des voyageurs porteurs de billets a plein tarif, les trains de luxe composés de lits-salons et de Sleeping-Cars.

Les voyageurs ont droit au transport gratuit à 30 k. de bagages.

On peut se procurer des billets et des prospectus détaillés à la gare de Genève et au bureau succursale, Grand Quai, 20

REVUE FINANCIÈRE

Paris, le 13 février 1889.

Les affairet vont complètement arrêtés et la spéculation ne tente aucun effort pour sortir de cette stagnation. Le 3 0[0 ferme à 83,55. Le 4 1[2 à 103,90.

L'action du Crédit Foncier s'échange à 1360. Les obligations gardent leur cours précédents. Leurs chances ne lots s'allient avec un intérêt qui diffère peu de celui que procure les rentes et les obligations de chemins de fer garantis. Le capital de placement qui se eonsacre à ces valeurs est tont aussi solidement employé qu'il le serait sur nos fond publics et rapportent encore plus que beaucoup do nos rentes étrangères.

La Société génerale dont le marché est entretenu par ies achats du comptant reste demandée à 485.

Le Panama est sans affaires à 60 franc Les obligations non libérées sur lesquelles un versement de 43,44 vient d'être effectué, ce qui porte à 225 fr. le total des versements effectués jusqu'à ce jour se négocie à 170.

Les obligations des Immeubles de France, coupon 3,75 dètachés sont bien tenus à 379,50.

L'approche du coupon d'avril fait rechercher à 240 francs les actions fusions des gaz. La Compagnie n ayant pas émis d'ocligations, ces actions ont toutes les garanties intrinséques que doit réunir un placement d'épargné. La Banque d'Ouest délinre de suite les actions Fusion des gaz comme les obligations du Crédtt Foncier ou des Immeubles de France.

Les actions de nos chemins de fer conservent un bon courant d'affaires.

AGENCE GÉNÉRALE

Des Promenades à l'Exposition Universelle de 1889.

Bureaux, 25 et 27, rue Drouot, Paris

But de l'agence

Procurer aux pers nnes habitant la province un séjour agréable de 8 jours à Paris, pendant l'Exposition Universelle de 1889, moyennant la somme de 150 francs payable 10 francs par mois, avec faculté de venir une fois la somme 100 francs versée, le reste payable 10 francs mensuellement.

Avantages offerts

Facilité, en versant la faible somme de 10 francs par mois de se procurer tout ce qui est nécessairependant 8 jours de présence à Paris, au moment de l'Exposition, sans ennuis ni tracas, le tout étant prévu et réglé à l'avance.

Facilité de se faire rembourser les sommes versées aux conditions indiquées ci-bas.

Facilité de céder ou transférer ses droits à une autre personne.

Facilité de venir à n'importe quelle époque en prévenant 8 jours à l'avance. Certitude de trouver des places aux différents théâtres annoncés, ainsi qu'un hôtel convenable et des repas confortables, moyennant la somme de 150 francs, somme relativement faible, en tenant compte de la cherté de tout au moment des fêtes de l'Exposition.

Pas de crainte d'être embarrassé à l'arrivée à Paris, une voiture attendra chaque voyageur à la gare pour le conduire au bureau de l'agence (qui leur délivrera tous billets, tickets et renseignements nécessaires) et ensuite à l'hôtel et Restaurants désignés.

Programme

1° Une chambre et un lit par personne dans un hôtel confortable.

2° Déjeuners et diners composés chacun de hors-d'œuvre ou potage, 1 plat de légumes ou de poisson, 1 dessert, 1[2 bouteille de vin rouge ou blanc, pain à discrétion.

3° Entrée tous les jours à l'Exposition.

4° Une promenade aux environs de Paris (Saint-Cloud, Sèvres, Versailles ou Saint-Germain) avec visite des Parcs, Château, Musée de la localité, déjeuner et voyage aller et retour compris.

5° Une entrée au théâtre de l'Opéra ou à la Comédie-Française — une entrée à l'hippodrome — uue entrée au musée Grévin — une entrée dans un autre des grands théâtres de Paris.

6° Promenade au bois de Boulogne, entrée au jardin d'Acclimatation, aller et retour en voiture.

7° Visite des divers monuments de Paris.

8° Voiture chargée de prendre les voyogeurs à la gare pour les conduire au bureau de l'Agence, de là à l'hôtel et au restaurant.

Guide partout où besoin sera, de renseigner et condnire les adhérents.

Conditions de l'Agence

Le tout fixé à la somme de 150 francs payables 10 francs par mois et avec faculté de venir lorsque 10 versements auront effectué la somme de 100 francs complète.

Le premier versement devra être adressé, ainsi que le Bulletin de souscription, à l'adresse de notre représentant.

Les autres versements seront recouvrés par l'agence, au domicile et à la date indiquée par le souscripteur sur le bulletln, par le Crédit lyonnais ou le Comptoir d'escompte, à moins que la personne ne préfère envoyer tous les mois, à l'époque qui lui conviendra, un mandat ou un bon de poste, à l'Ageuce, 25 et 27, rue Drouot, à Paris.

Si le souscripteur réclamait les sommes versées, ou s'il ne pouvait profiter de son séjour en cas de maladie ou décès, ou pour toute autre cause indépendante de la volonté de l'Agence, les versements effectué seront remboursés sous déduction d'une somme de 20 francs, restant acquise à l'Agence à titre d'indemnités, correspondance et frais divers.

Séjour pour Sociétés

par groupe de 10 personnes minimum

Prix 60 francs

Pour un séjour de huit jour à l'Exposition universelle de 1889, payable 5 francs par mois.

Dans le prix de 60 fr. est compris le logement collectif, les déjeuner et diners : les entrées à l'exposition une entrée au jardin d'Acclimatation et tous renseignements donnés aux souscripteurs pour leur faciliter le séjour à la capitale.

Les adhésions sont reçues aux bureaux du Sisteron-Journal.

RÉGÉNÉRATEUR UNIVERSEL des CHEVEUX de Madame S. A. ALLEN.

Un seul flacon suffit pour rendre aux cheveux gris leur couleur et leur beauté naturelles. Cette préparation les fortifie et les fait pousser. Prospectus franco sur demande.

Chez les Coiff. et Parf. Fab. : 92 Bd. Sébastopol, Paris.

Se trouve chez M. Rebattu fils aîné, rue porte de Provence à Sisteron

POMPES BROQUET*

SPÉCIALES POUR VINS ET CIDRES. 121, rue Oberkampf, Paris. Envoi franco du Catalogue.

© VILLE DE SISTERON

PLUS DE MAUX DE DENTS!

PAR L'EMPLOI DE
l'Elixir, Poudre et Pâte Dentifrices
DES

RR. PP. BÉNÉDICTINS

de l'Abbaye de Soulac (Gironde)
Dom MAGUELONNE, Prieur
2 Médailles d'Or: Bruxelles 1880, Londres 1884
Les plus hautes Récompenses

INVENTÉ EN L'AN **1373** PAR LE PRIEUR Pierre BOURSAUD

« L'usage journalier de l'**Elixir Dentifrice des RR. PP. Bénédictins,** à la dose de quelques gouttes dans l'eau, prévient et guérit la carie des dents, qu'il blanchit et consolide en fortifiant et assainissant parfaitement les gencives.

« C'est un véritable service à rendre à nos lecteurs de leur signaler cette antique et utile préparation, le **meilleur curatif** et le **seul préservatif** des **Affections dentaires.** »

Elixir, 2f, 4f, 8f, 12f, 20f; Poudre, 1f25, 2f, 3f; Pâte, 1f25, 2f.

Maison fondée en 1807 **SEGUIN** Bordeaux

Se trouvent dans toutes les bonnes Parfumeries, Pharmacies et Droguerie.

La seule ARRÊTANT EN 48 HEURES
ÉCOULEMENTS Récents ou Anciens
Jamais d'insuccès
Millers d'attestations
INJECTION RUSSE
Le flacon : 4 fr. 50
dans toutes pharmacies
Expédié franco contre mandat-poste, le flacon : 5 fr.
J. GARDOT Chimiste, 9, rue Laffitte, PARIS.
DÉPOTS :

SPÉCIALITÉ DE VIGNES AMÉRICAINES
ET FRANCO-AMERICAINES

PROVENANT DES PÉPINIÈRES ET GRANDES CULTURE
DE

Hyacinthe Raymond et C

Propriétaires-Viticulteurs à CARPENTRAS (Vaucluse)

Membre dela Société des Agriculteurs de France.

Envoi sur demande de la Notice-Catalogue et des prix-courants.

AMARA BLANQUI Médaille à toutes les Exposition

AMARA BLANQUI Le meilleur des Amers.

AMARA BLANQUI 4 Diplômes d'Honneur

AMEUBLEMENTS acajou ou noyer, 1 armoire à glace, 1 lit cintré, 1 table de nuit..... depuis **182** fr. » l'ameublement
LITS-CAGE sommier adhérent..... depuis **29 50** la pièce.
AMEUBLEMENTS de salon, genre anglais, 1 canapé, 2 fauteuils, 4 chaises, bois noir, velours frappé, depuis **350** » l'ameublement
RIDEAUX fantaisie, hauteur 3 mètres, prêts à être posés..... depuis **7 75** le rideau.
PORTE-CHAPEAUX & PORTE-PARAPLUIES, avec glace..... depuis **50** » la pièce.
ARMOIRES à linge, en hêtre..... depuis **22** » la pièce.
BUFFETS de cuisine, en hêtre..... depuis **12 50** la pièce.
LESSIVEUSES-SAVONNEUSES (système Gaston Bozérian) brevetées S. G. D. G..... depuis **12 75** la pièce.
FOURNEAUX à gaz..... depuis **2** » la pièce.
SUSPENSIONS en bronze poli ou verni, av. lampe depuis **18 50** la pièce.
LAMPES pétrole, bec rond, faïence décors assortis depuis **3 50** la pièce.
LAMPES modérateur, bronzées..... depuis **4 75** la pièce.

Jouets — Voyage — Chaussures — Bijouterie

A LA
MÉNAGÈRE

20, Boulevard et Palais Bonne-Nouvelle, à Paris

MOBILIER COMPLET
Ménage, Chauffage, Éclairage
Voyage et Campement

ENVOI FRANCO DES CATALOGUES. — PRIX FIXE MARQUÉ

CALORIFERES roulants, régulateur automatique. depuis **55** » la pièce.
CHEMINÉES roulantes *La Merveilleuse*, feu visible..... depuis **70** » la pièce.
FOYERS mobiles dits *Cheminées parisiennes*.. depuis **14** » la pièce.
POÊLES en faïence, carrés..... depuis **22** » la pièce.
POÊLES en fonte, à socle..... depuis **3 25** la pièce.
CALORIFÈRES ronds, en tôle, pour gaz..... depuis **14** » la pièce.
CHEMINÉES en fonte, à four, foyer briques réfractaires..... depuis **26** » la pièce.
CUISINIÈRES fonte, à four, avec chaudière fonte émaillée..... depuis **19** » la pièce.
FOURNEAUX de cuisine tôle et fonte..... depuis **38** » la pièce.
GARDE-FEU *pare-étincelles*, bronzés, 4 feuilles. depuis **4 40** la pièce.
GALERIES cheminée Renaissance, bronze ciselé. depuis **35** » la pièce.
CHENETS Louis XVI, bronze ciselé.. ..... depuis **12** » la paire.
GARNITURES balais et soufflets palissandre,. depuis **5 50** la garniture.
PAIRES PELLE et PINCETTES fer poli..... depuis **3 25** la paire.

INSTALLATIONS D'ÉCURIES

HUILE DE HOGG

Le Médecin : « *Je prescris pour cet enfant de l'*Huile de Foie de Morue *de HOGG, c'est la meilleure et la plus agréable à prendre; pour vous également,* Madame, *votre lait deviendra plus nourrissant et vous vous en porterez mieux.* »

Le **Petit Journal** du 16 Août dernier a signalé les falsifications consistant à fabriquer une **soi-disant Huile de Foie de Morue** avec des détritus de poissons pourris ramassés aux Halles et dans les ports. Le *Laboratoire Municipal de Paris* poursuit une enquête.— Le seul moyen d'éviter ces fraudes, c'est de s'adresser à une *Maison* de premier ordre, à une marque connue, comme l'est celle de HOGG, à **Paris**. *Le Codex* a publié le procédé employé pour l'extraction de l'**Huile de Hogg**. Son établissement pour la pêche à TERRE-NEUVE, qui date de 1849, produit une huile *couleur paille*, d'un *bon goût* de *sardine fraîche*, très supérieure aux huiles de morue en général et, particulièrement aux huiles *brunes*. Son action curative est bien connue dans les *Maladies de la Poitrine et de la Peau, elle fortifie les Personnes Délicates ou Fatiguées* (NOURRICES, CONVALESCENTS), mais elle produit surtout des effets merveilleux sur les **Enfants Faibles**, grâce à ses propriétés *Nourrissantes* et aux *Phosphates* qu'elle contient. **L'Huile de Hogg** se reconnaît facilement, car elle ne se vend qu'en flacons *Triangulaires* (PROPRIÉTÉ EXCLUSIVE). Chez Hogg, pharmacien, 2, *rue Castiglione*, **Paris**, et toutes les pharmacies. Prix : **4** fr. franco, contre mandat. Envoi prospectus gratis et un prix courant spécial pour plusieurs flacons.

FINANCES **LA CHRONIQUE DE LA BOURSE** Journal Financier (5e Année) 52, Faubourg Montmartre, 52 à PARIS
Vente et Achat de Titres au Comptant et à Terme
AVANCES SUR TITRES Renseignements Gratuits sur toutes valeurs
Envoi gratuit du Journal : Renseignements sur demande

DRAGÉES BALSAMO-TONIQUES *au baume du Brésil ferrugineux du Dr* CLARENS. Le meilleur remède des Ecoulements contagieux et autres, *Anciens ou Récents*. Fleurs blanches, etc., elles guérissent en fortifiant. 3 fr. la boîte. Pre du Dr DAVERNE, rue Rodier, 9, PARIS. Consultations. ROB-VÉGÉTAL DÉPURATIF du Dr CLARENS, le plus efficace et le moins coûteux des dépuratifs du sang et des humeurs. — Prix : 3 fr. 50; doublé 4 fr. — INJECTION du Dr CLARENS Curative et Préservative, ne causant aucune douleur et n'impliquant jamais de rétrécissements 3 f.. Notice c. timb. 15 c. Adr. lettres et corresp. au Dr CLARENS, 9, r. Rodier. PARIS

Carte d'Origine Demandez le **RHUM DES PALMISTES** VROMET & Cie 8, Rue du Rocher, 8 PARIS St Pierre Martinique

---

CHOCOLAT-DAUPHIN

R CACAO ET SUCRE
VANILLÉ

Racahout-Dauphin

LEMEILLEUR ALIMENT

Pour les enfants et les convalescents

LES MEILLEURES

LES MOINS CHÈRES

Vous ne tousserez plus
Si vous prenez des
PASTILLES ALEXANDRE
Balsamiques, Anticatarhales, Anti-asthmatiques, Anti-septiques des voies respiratoires
A BASE DE
GOUDRON de Norwège purifié et Beaumes de Tolu Benjoin, Pérou, etc.

Préparées par ACARD, Pharmacien de 1re classe, à Paris
Calmant immédiatement la toux, facilitant l'expectoration, favorisant la respiration, purifiant l'air, empêchant la contagion par les voies respiratoires, conservant la pureté de la voix, rendant en un mot d'immenses services dans tout ce qui concerne l'*Hygiène* de la respiration et le *Traitement* des maladies de la gorge, du larynx, desbronches et de la poitrine et jouissant sur toutes leurs rivales d'une supériorité incontestable due à ce qu'elles contiennent, outre du véritable goudron de Norwège absolument pur, un certain nombre d'autres substances balsamiques qui y ajoutent leurs propriétés thérapeutiques particulières et lui communiquent une odeur douce et suave, une saveur presque parfumée. — L'Etui, **1** fr. **10** dans toutes les pharmacies.

Se trouvent chez MM. Imbert et G. Tardieu pharmaciens à Sisteron Toutes pharmacies.

ALAMBIC VALYN

POUR TOUTES DISTILLATIONS. BROQUET ✻, SEUL CONCESSIONNAIRE, *121, r. Oberkampf, Paris*

SAINTOIN
FRÈRES
ORLÉANS, *Maison fondée en 1760*, ORLÉANS

Chocolat Saintoin
Curaçao Saintoin

Certifié conforme. Le Gérant Vu pour la légalisation de la signature Le Maire

© VILLE DE SISTERON